



Visa de regroupement familial - époux -

L'Ambassade vous informe que le dépôt d'une demande de visa de regroupement familial auprès de la section de visa est seulement possible avec un rendez-vous pris par le système électronique: http://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?request_locale=de&locationCode=cona. Il est obligatoire de prendre un rendez-vous en ligne. Vous devez vous présenter en personne et soumettre les documents suivants:

1. Documents généraux (Original + 2 copies)

- deux **formulaires de demande de visa** de long séjour dûment remplis et signés
Veuillez noter que les formulaires de demande de visa de long séjour sont **gratuitement disponibles à l'entrée** de l'Ambassade et au site web: www.conakry.diplo.de
- deux **photos biométriques** (à joindre au formulaire de demande de visa)
- l'original et deux copies de **votre passeport**
 - *au cas-où vous avez déjà séjourné en Allemagne*: l'original et deux copies de votre (ancien) passeport avec votre ancien titre de séjour
 - *au cas-où vous étiez déjà reconduit de l'Allemagne*: deux copies des documents respectives aux conditions de la reconduite (à demander auprès de l'autorité des étrangers compétent)
- deux copies du **passeport de votre époux (épouse) demeurant en Allemagne**
 - *au cas-où votre époux n'est pas un ressortissant allemand*: deux copies de son titre de séjour
- l'original et deux copies de votre **acte de mariage**
 - *au cas-où vous OU votre mari(e) était déjà marié au paravant*: l'original et deux copies du jugement de divorce respectifs
- l'original et deux copies de votre **acte de naissance**
- deux copies du certificat de résidence de votre époux/épouse ("Meldebescheinigung")
- l'original et deux copies d'un **certificat de langue („Deutsch A1“)**¹
Avis important: Afin d'obtenir un certificat de langue vous devez passer un examen d'Allemand (niveau A1) à l'Institut Goethe à Abidjan ou Dakar ou à l'Ambassade d'Allemagne à Conakry. Veuillez appeler au téléphoniste (Tel. 621.22.17 -06 / -07 pour vous enregistrer au prochain examen à l'Ambassade. Veuillez noter qu'il pourrait y avoir plusieurs mois d'attente avant que vous puissiez participer à l'examen.

En cas de réponse positive, veuillez fournir une **assurance de voyage** valable pour 90 jours (ou une preuve d'une assurance familiale en Allemagne ainsi qu'une assurance de voyage pour la durée du voyage) et une **réservation de vol**.

2. Procédure

Veuillez comprendre que seul les dossiers complets peuvent être acceptés. **Préparez deux dossiers identiques** en copie (un dossier sera envoyé à l'Autorité des Étrangers en Allemagne, l'autre restera à l'Ambassade) et fournissez des originaux en plus. Notez s'il vous plaît, que la procédure de visa peut durer plusieurs mois.

3. Frais

Les frais de demande de visa s'élèvent à un montant de 75 €. Les frais sont à payer en francs guinéens lors du dépôt de la demande et ne seront pas remboursés en cas de refus de visa. Les époux des ressortissants allemands et d'autres États de l'Union Européenne sont exemptés à payer des frais.

¹ Veuillez également noter la fiche de renseignements concernant les connaissances d'Allemand simple.